



SERVICE TECHNIQUE
Police des constructions
Rue Centrale 1
Case postale 64
1880 Bex

COMMUNE DE BEX
Tél. 024 463 02 70
Fax 024 463 02 72
E-mail technique@bex.ch
www.bex.ch

Demande d'autorisation municipale pour des travaux de minime importance selon les articles 68, 68a et 72 du RLATC et 111 LATC

1. Localisation

Adresse :
NPA / Localité :
N° parcelle : N° ECA :
PPE ou copropriété : oui non Si oui signature de l'administrateur ou tous les copropriétaires en page 2

2. Propriétaire du bien-fonds

Destinataire des factures

Nom, prénom :
Société :
Adresse :
NPA / Localité :
N° téléphone : E-mail :

3. Requérent

Identique au propriétaire Destinataire des factures

Nom, prénom :
Société :
Adresse :
NPA / Localité :
N° téléphone : E-mail :

4. Auteur des plans

Identique au propriétaire Destinataire des factures

Nom, prénom :
Société :
Adresse :
NPA / Localité :
N° téléphone : E-mail :

5. Objet de la demande – descriptif des travaux envisagés :

.....
.....
.....
.....

6. Nature des travaux

Zone d'affectation selon plan communal

- | | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Travaux hors de la zone à bâtir | <input type="checkbox"/> Démolition |
| <input type="checkbox"/> Nouvelle construction | <input type="checkbox"/> Modification de la topographie du terrain |
| <input type="checkbox"/> Transformation ou agrandissement | <input type="checkbox"/> Rénovation, assainissement |

7. Informations relatives à l'ouvrage (cocher plusieurs cases si nécessaires)

CONSTRUCTION, INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (l'accord écrit des voisins est exigé en cas de dérogation à la distance de construction réglementaire)

- Bûchers, cabanon de jardin, serres, couverts à voitures dont la surface est inférieure à 40m²
- Cheminées de jardin, barbecues et fours à pizza
- Abris ou enclos pour animaux dont la surface est inférieure à 40m² implantés à l'intérieur des limites de construction
- Terrasses de jardin, couverture de terrasse, pergolas dont la surface est inférieure à 40m² implantés à l'intérieur des limites de construction
- Clôtures, murs, parois pare-vue, haies vives jusqu'à une hauteur de 2m (1m hors zone à bâtir)
- Bassins, pataugeoires, fontaines, étangs, biotopes, piscines, spas (permanents ou non, hors sol, semi-enterrés ou enterrés) jusqu'à maximum 3m³
- Modifications des aménagements extérieurs, mouvements de terre, routes privées, chemins d'accès, murs de soutènement jusqu'à une hauteur de 1m, places de stationnement non couvertes, abattage d'arbre

TRANSFORMATIONS, AGRANDISSEMENT, RÉNOVATIONS ET ASSAINISSEMENTS

- Ouvertures en façade ou en toiture sans modifications des surfaces brutes de plancher ni d'affectation des locaux
- Remplacement de la couverture du bâtiment
- Isolation du bâtiment en façade ou toiture, intérieure ou extérieure
- Travaux ordinaires d'entretien de bâtiment (teintes des façades, volets ou stores)
- Installation de protections solaires (volets, stores, ect.)
- Fermeture de balcons, jardins d'hiver, sas d'entrée non chauffés
- Installation de panneaux publicitaires
- Rénovations et rafraichissements intérieurs avec redistribution légère de volume et de surface sans changement d'affectation des locaux

INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Cheminées, foyer et canaux de cheminée
- Installation de panneaux solaires
- Armoires techniques, pompes à chaleur (PAC), sondes géothermiques
- Antennes parabolique
- Citernes à eau, citernes à gaz, mini STEP

8. Distances

- Distance à l'axe de la route
- Distance à la ligne ferroviaire
- Distance au cours d'eau
- Distance à la lisière
- Distance à une construction existante

9. Caractéristiques et dimensions du projet

- Dimensions en plan / emprise au sol projetée
- Surface brute de plancher projetée (SBP)
- Hauteur
- Volume total projeté
- Type et couleur de la toiture après travaux (fournir référence RAL et échantillon).....
.....
- Type de couverture après travaux
- Type et couleur de la façade après travaux (fournir référence RAL ou NCS et échantillon)
-
- Année de construction du bâtiment existant
- Année de la dernière rénovation / transformation
- Le projet concerne un bâtiment construit avant 1990 susceptible de contenir des produits dangereux tels qu'amiante, peintures aux métaux lourds ou produits de traitement toxiques

10. Signatures

Propriétaire(s)

Lieux et date :

Signature(s) :

Requérant

Lieux et date :

Signature(s) :

Auteur des plans

Lieux et date :

Signature(s) :

Propriétaire(s) voisin(s)

N° parcelle	Nom(s), prénom(s)	Signature(s)

Veillez joindre obligatoirement avec votre demande :

- Plan cadastral avec indication en rouge des travaux envisagés et des distances aux limites de la parcelle (plan disponible sous <https://bex.geocommunes.ch/>) ;
- Plans, coupes ou esquisses du projet avec cotations ;
- Photos de l'état existant et prospectus ou tout autre document utile à la bonne compréhension du projet ;
- Echantillon des teintes et matériaux utilisés ;

**La municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un professionnel ou décider que votre projet nécessite une mise à l'enquête publique.
Toutes les procédures sont prises en charge et vérifiées par le Service Technique.
Chaque projet sera analysé dans un délai minimal de 14 jours ouvrables.**